



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015, DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017, DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Bromont tiendra une séance extraordinaire le lundi **8 DÉCEMBRE 2014 à 20 h**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2015, du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 ainsi que des règlements suivants :

- règlement numéro 1015-2014 intitulé « Règlement sur les tarifs de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2015 »
- règlement numéro 1016-2014 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2015 »

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront **EXCLUSIVEMENT** sur les sujets ci-haut énumérés.

Donné à Bromont, ce 3^e jour de décembre 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Skelling, greffière de la Ville de Bromont, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint dans le journal *a La Voix de l'Est* circulant sur le territoire de la municipalité, dans son édition du 3 décembre 2014 ainsi que sur le site Internet de la Ville et que je l'ai affiché en date du 3 décembre 2014, à l'hôtel de ville, sis 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 décembre 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA